Reorientention paces

Par **Estelle25**, le **15/02/2019** à **22:36**

Bonjour,

Je vais vous présenter ma situation.
En début d'année j'étais en médecine et pour driverses raisons je me suis réorientée en droit.
J'ai donc repris au 2 eme S sans assisté au première semestre.

La fac me dit que je peux passer en deuxième année directement si je valide le deuxième semestre en première session sans passer le premier.

Mes questions sont les suivantes:

Est-ce qu'il est judicieux de passer en deuxième année alors que je n'ai vu que la moitié des cours ?

Ou il faut mieux redoubler ?

Le problème c'est que je pense que dans l'immédiat si je me mets a bien bosser je pourrai avoir mon deuxième semestre (avec les petites matières ou c'est que du par cœur) sauf que j'ai peur de pas avoir les bases car j'ai loupé intro au droit et tout ça. Et en plus de ca même au niveau méthodologie, je ne suis pas sure d'etre au point.
Au final j'au peur d'arriver en deuxième année et que ça me décourage car trop difficile.

Par **Isidore Beautrelet**, le **16/02/2019** à **10:12**

Bonjour

L'objectif de la première année est d'acquérir la méthodologie.
Si vous arrivez à valider votre second semestre et notamment les matières à TD, je ne vois pas trop l'intérêt de vous retaper le premier semestre de L1.

En revanche, ce que vous pouvez faire c'est emprunter un manuel d'introduction au droit et un manuel de droit constitutionnel qui sont les deux matières fondamentales du premier semestre.
Et si vous avez de la curiosité, vous pouvez aussi feuiller un manuel d'histoire du droit.

Par **LouisDD**, le **16/02/2019** à **11:28**

Salut

J'ai envie de dire, si vous pouvez passer la L1 faites le, la méthodologie bien que vue en L1 essentiellement, c'est lafaire en auasiment tôt le cursus : plus vous avancerez dans le parcours plus ça devra être rigoureux et approfondis.
La L1 c'est remise à niveau et premières exigences de méthodologie, et j'ai envie de dire aussi que c'est le S2 qui est souvent le plus juridique (droit de la famille et autres qui sont plus techniques).
Tout commence à être sérieux en L2. A mon avis si vous arrivez à passer le S2 de L1 sans trop de difficulté, et sans remarques sur la méthodologie dans les matières fondamentales où seront à traiter des exercices juridiques type commentaire d'arrêt ou cas pratique (la dissertation c'est moins juridique ou plutôt moins pratique enfin c'est tout à fait personnel comme vision), autant passer en L2 ce sera déjà ça... la L1 sert aussi à faire le tri entre les étudiants motivés et ceux qui sont là pour la lumière et le chauffage (caricatural il existe des cas autres bien entendu)...

De plus la méthodologie c'est quelque chose qui se comprend par la pratique : commenter encore et encore, rédiger des consultations encore et encore... jusqu'au ce que ce soit intégré. Si ça peut vous rassurer, certains profs se plaignent encore de notre manque de méthodologie alors que nous sommes en L3... comme quoi rien n'est jamais acquis de suite.

Concernant votre peur d'être découragé en arrivant en L2, il faut savoir que certains (étudiants et profs) la considèrent comme l'année la plus difficile... question abordée de nombreuses fois sur le forum. De ce que j'en pense : oui et non : c'est dur parce que y'a une fondamentale de plus donc un TD de plus par semaine (donc plus de travail à la maison), et les cours deviennent plus juridique notamment les matières genre droit administratif, droit des contrats et droot pénal général (dans ma fac) qui sont tout de suite plus pointues et plus exigeantes methodologiquement et intellectuellement parlant. Et non parce que tout simplement on se prend au jeu et c'est passionnant.

Bref une histoire de volonté et de travail, y'a pas de secret c'est comme partout : si on veut réussir il suffit de s'en donner les moyens, ça passe par un travail régulier, un bon mental (mais comme vous venez de PACES ça doit aller de ce côté ahaha)...

Enfin bref n'hésitez pas à consulter nos rubriques de méthodologie (commentaire d'arrêt et cas pratique qui ont été récemment mises à jours avec des exemples d'applications), à poser toutes questions qui vous passeraient par la tête...

À plus

Par **Estelle25**, le **16/02/2019** à **12:16**

Merci à vous deux pour vos réponses très complètes !

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Par **Isidore Beautrelet**, le **16/02/2019** à **12:42**

De rien !

N'hésitez pas à revenir sur le forum si vous avez d'autres questions.

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés